

RETRAIT DE LA LOI MACRON-DARMANIN « POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION »

La loi sur l'immigration adoptée le 19 décembre à l'Assemblée nationale par les députés macronistes, LR et RN remet en cause des libertés démocratiques fondamentales. La Fédération CGT des services publics dénonce un texte de la honte, qui n'est en rien une loi « pour contrôler l'immigration » et encore moins « améliorer l'intégration » mais constitue un arsenal sans précédent contre les étrangers résidents en France. Avec cette loi, le gouvernement entend diviser les salariés entre eux en fonction de leur couleur de peau et de leur origine géographique.

Ce texte de loi, voulu par le président de la République reprend plusieurs propositions défendues ouvertement par le Rassemblement national depuis des années.

Parmi les principales attaques contenues dans la loi figure la remise en cause d'un principe fondateur de la sécurité sociale, qui veut que tout salarié cotisant puisse bénéficier des prestations existantes. Une telle restriction, fondée sur un critère de nationalité signifie que des salariés, malgré le versement de leur cotisation (plusieurs centaines d'euros) ne pourront pas bénéficier des mêmes droits que leurs collègues de nationalité française. C'est d'un véritable confinement juridique et social qu'il s'agit !

Est-il normal de cotiser pour des prestations auxquelles on n'a pas droit ?

Outre son caractère raciste et discriminatoire, cette mesure entrainera un appauvrissement de dizaines de milliers de familles et d'enfants.

Concernant les secours d'urgence, avant, pour en bénéficier, il suffisait d'être... humain ! Maintenant, l'aide d'urgence sera soumise à la couleur de peau et au domicile ! Aujourd'hui ce sont les personnes, les salariés de nationalité étrangère qui sont mis en cause. Demain, la sécu, les statuts, les droits collectifs seront remis en cause, supprimés pour l'ensemble des salariés.

Dans l'histoire, les lois d'exception remettant en cause les libertés économiques et sociales des uns, ont toujours fini tôt ou tard par concerner l'ensemble des populations.

Une loi qui met en place des droits différents, c'est une loi pour nous diviser

Exiger le retrait de cette loi ignoble n'est pas seulement un devoir moral. Cette loi en attaquant les droits d'une partie des salariés en France prépare une remise en cause brutale de l'ensemble des droits. Le 24 novembre, la Défenseure des droits indiquait que les mesures de cette loi « concourent à maintenir les étrangers régulièrement établis sur le territoire dans une forme d'insécurité permanente ». Les préfectures auront la main pour apprécier « l'insertion dans la société française » ou encore « l'adhésion aux valeurs ». De quelle « société française » parle Macron ? Celle qui remet en cause notre système de retraite, qui bloque les salaires et permet l'enrichissement honteux d'une minorité de privilégiés ?

Plusieurs Conseils départementaux ont annoncé qu'ils refuseront de mettre en place la loi. Pour les agents territoriaux, déjà confrontés aux effectifs insuffisants, à l'aggravation de la précarité que nous avons à gérer, à la dégradation de nos propres conditions de travail, c'est notre éthique qui est remise en question. La mise en œuvre d'une telle loi va considérablement détériorer le sens du travail et de nos fonctions.

Dans ce contexte, la Fédération CGT des services publics appelle les agents territoriaux à débattre du contenu de cette loi et de ses implications. Elle invite les agents à participer aux manifestations du 14 janvier, qui exigent le retrait de la loi, ainsi qu'aux marches pour la liberté, l'égalité, la fraternité convoquées le 21 janvier dans toute la France.



<https://www.cgt.fr/21janvier>